



Fiche d'information

Mardi 29 avril 2014

Combattre le bruit de la circulation routière à la source

La densification de l'espace urbain, l'expansion de l'urbanisation et l'élévation des exigences de mobilité renforcent la problématique de l'exposition au bruit. Les parois antibruit ne peuvent pas être construites partout. C'est pourquoi il est important de renforcer les mesures prises directement à la source. Dans le domaine du bruit routier, les résultats les plus efficaces seront obtenus en posant des revêtements de routes peu bruyants, en utilisant des pneus silencieux, en adaptant localement les limitations de vitesse et en modifiant les habitudes de conduite.

Revêtements de routes peu bruyants

A partir de 35 km/h environ, le roulement des pneus sur la chaussée est la principale source de bruit émanant d'une voiture. Les revêtements de routes peu bruyants se caractérisent par une surface fine produisant peu de bruit et par une teneur en vides capable d'absorber partiellement le bruit produit. L'écart entre la capacité de réduction sonore des revêtements traditionnels et celle des revêtements les plus performants (état neuf) peut atteindre 9 dB, ce qui correspond à un trafic routier réduit à un huitième de son niveau actuel. La gêne ressentie (perception subjective) est d'autant plus atténuée que les revêtements peu bruyants ont pour effet de réduire les tonalités particulièrement élevées. Cependant, l'absorption du bruit diminue après quelques années.

- Dans le cadre de l'assainissement phonique des routes, l'OFEV soutient les cantons qui optent pour des revêtements de routes peu bruyants. En collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU), il subventionne par ailleurs une sélection de projets de recherche visant à développer de tels produits. L'objectif final est d'améliorer encore et toujours les performances acoustiques et la stabilité des revêtements de routes.
- Lien: www.bafu.admin.ch/routes-silencieuses

Limitations de vitesse

Réduire la vitesse autorisée est une mesure simple pour rendre le trafic routier moins bruyant. En abaissant la vitesse de 50 km/h à 30 km/h par exemple, on réduit les émissions sonores d'environ 2 à 3 dB, ce qui correspond à une diminution du trafic d'environ 50 %. Dans ce domaine également, la réduction de la gêne ressentie est plus grande que la réduction effective du bruit, les pointes de bruit incommodantes étant éliminées de façon plus que proportionnelle.

- L'OFEV soutient la recherche fondamentale sur l'impact des limitations de vitesse sur l'exposition au bruit.

- Brochure technique « Zones 30 » du Bureau de prévention des accidents (bpa): http://www.bfu.ch/sites/assets/Shop/bfu_2.002.02_Zones%2030.pdf

Pneus silencieux

A partir de 35 km/h environ, le roulement des pneus sur la chaussée est la principale source de bruit émanant d'une voiture. Des pneus silencieux ont la capacité de réduire ce bruit d'au moins 2 dB, sans altérer d'autres caractéristiques techniques telles que la distance de freinage. L'étiquetage des pneumatiques devenu obligatoire dans l'Union européenne à l'automne 2012 fournit aux consommateurs une meilleure information sur le niveau d'émission sonore de chaque pneu.

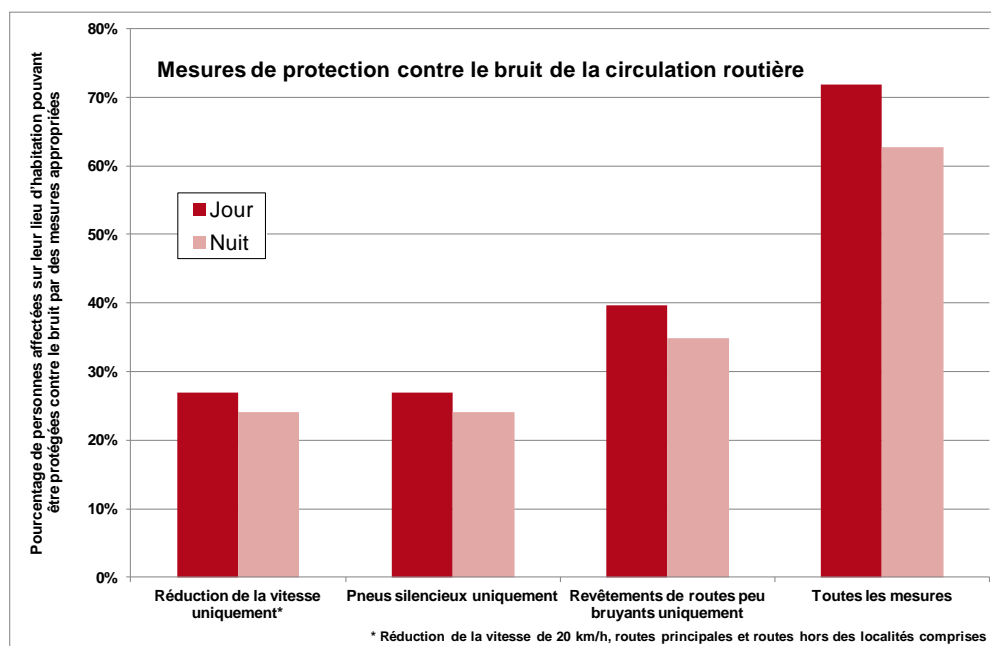
- En collaboration avec le Touring Club Suisse (TCS), l'OFEV publie une liste contenant les données d'émission sonore des pneus de voiture les plus courants. Cette liste permet aux conducteurs de trouver facilement et rapidement des pneus silencieux adaptés à leur véhicule. Par ailleurs, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), SuisseEnergie et l'Office fédéral des routes (OFROU), soutenus par les acteurs de la branche, mènent actuellement une campagne de sensibilisation aux critères d'achat des pneus.
- Campagne « Exprimez-vous lors du choix de vos pneus »: www.etiquette-pneus.ch

Comportement routier soucieux du bruit

Dans le domaine du bruit, il n'est pas rare que les pollués soient également les pollueurs. En adoptant un comportement routier respectueux de leur environnement, notamment lorsqu'ils traversent les zones d'habitation, les conducteurs contribuent à réduire les nuisances sonores. Étant donné que, à faible vitesse, le bruit du moteur est la principale source de bruit d'un véhicule, il est possible, dans ces zones-là en particulier, de rendre les déplacements moins bruyants en optant pour un style de conduite produisant peu d'émissions sonores. Ce comportement respectueux a pour autres avantages d'empêcher les pointes de bruit incommodes et de réduire la consommation de carburant ainsi que les émissions de CO₂.

- L'OFEV soutient le projet de recherche de l'Université de Berne qui étudie les raisons poussant les conducteurs à adopter un comportement peu bruyant et la façon dont ce comportement peut être encouragé.
- Projet de recherche de l'Université de Berne: www.ikaof.unibe.ch/forschung/laerm/

Graphique: Estimation du potentiel lié aux mesures prises à la source



Renseignements

Mme Sophie Hoehn, cheffe de la section Bruit routier, tél. 058 462 92 49